

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAY ELECTRICITE sur la commune principale de l'AIOT 5 Avenue Ampère 51000 Châlons-en-Champagne.

La référence de votre dossier est A-4-0E36TSWL3 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 29/04/2024 à 10h47 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **79018467501175**

Organisme : **BUREAU VERITAS EXPLOITATION**

Fonction : **Consultant Maitrise des risques**

Personne morale

N° SIRET **73722003800035**

Raison sociale **ELECTRICITE GAY**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

5 Avenue Ampère

51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Signataire

Qualité : **Président Directeur Général**

Référent

Fonction : **Responsable Qualité - Sécurité - Environnement**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAY ELECTRICITE**

Description des activités :

La société **GAY ELECTRICITE** est spécialisée dans la location de groupes électrogènes et maintenance d'équipements électriques de grandes puissances sur le territoire de la commune de Châlons-en-Champagne (51). Le site **GAY ELECTRICITE** est implanté sur la parcelle 0142 (Feuille 000 AC 01), soit une surface d'environ 24000m². Le site présente un effectif de 44 salariés. Les horaires de travail sont : 7h30 – 18h. Le site est mitoyen avec le site **DEMAG**. Le site stocke les équipements suivants : - 1 cuve enterrée de GNR 30000 litres en extérieur avec détection de fuite, - 24 cuves (= GRV) en stock de 3000 litres chacune en extérieur destinées au transport de GNR. - 90 groupes électrogènes non en utilisation, mais en stock en attente de livraison ou en retour, contenant des nourrices de stockage de GNR (capacités 1000 litres, Réservoirs de conception éprouvé répondant à des normes de conception spécifiques.), - 2 cuves enterrées de 5000 litres sous container maritime (huile usagée et GNR) avec détection de fuite. Le site est non classé au titre de la rubrique 4734.1, avec les deux cuves enterrées de 5000 litres (GNR) et la cuve enterrée 30 000 litres (GNR) Le GNR (densité 0,845 kg/m³) sera substitué au fur et à mesure par le HVO100 (produit pétrolier 100% d'origine renouvelable ayant des caractéristiques physico-chimiques similaires au GNR). Le stockage des GRV et groupes électrogènes est réalisé en ilots (de 500m² maximum) séparés de 15 m les uns des autres et à 20m des limites de propriétés. Cette configuration est en cours de déploiement pour une mise en place effective début octobre 2024. Le détail est disponible sur le plan joint à la présente déclaration. Présence de séparateurs d'hydrocarbures au niveau de la zone de stockage des GRV / GE (x 3), avec dispositif guillotine actionnable manuellement.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **5 Avenue Ampère 51000 Châlons-en-Champagne**

X : 798912

Y : 6875687

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m

- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4734	4734-2-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Quantité totale susceptible d'être présente 137 t	DC	24 GRV en stock de 3000 litres chacun en extérieur + 90 groupes électrogènes non en utilisation (capacité 1000 litres) - densité 0,845 kg/m ³

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduelles, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Installation dédiée au stockage de produits pétroliers, pas de déchets émis par cette activité

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Présence au sein de la plateforme multiexploitant de 2 bouches incendie à proximité de la chaufferie et de l'atelier de réparation de la société DEMAG à moins de 200 m de tout point de la limite du stockage**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Un Plan de Défense Incendie est en cours d'établissement. Présence d'un plan d'intervention affiché à chaque entrée du bâtiment de production. -Réserve d'émulseur de 1m3 compatible avec la nature des liquides inflammables stockées, - Couverture anti-feu, - Détection incendie sur la zone de stockage extérieure des récipients mobiles, -4 extincteurs de 50kg poudre répartis sur la zone de stockage GRV/GE, Présence de 3 bacs extérieurs contenant de l'absorbant de capacité unitaire de 300 litres au niveau de la zone de stockage. L'installation des moyens de secours et de protection est en cours sur le site pour une mise en service en octobre 2024.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)